

Spécialités : Infirmier

Revalorisation du coefficient de l'acte  
d'administration et de surveillance d'une  
thérapeutique orale au domicile.

(Ajout manuel de l'acte AMI 1,2)

Création le 23/06/2020



## Un acte AMI 1 qui évolue en AMI 1.2 au 1er juillet 2020

2

Une revalorisation du coefficient de l'acte d'administration et de surveillance d'une thérapeutique orale au domicile est inscrite à l'article 10 du chapitre 1 du titre XVI de la NGAP.

Cet acte doit être ajouté manuellement. Pour ajouter l'AMI 1,2 manuellement, il faut :

a) Cliquer en haut à gauche sur le menu « Fichiers-Actes »



b) Cliquer à droite sur le bouton **Créer**

c) Remplir les informations comme ci-dessous et valider par OK



Code = ME5

Prestation = AMI

Coefficient = 1,2

Description = Administration et Surveillance thérapeutique orale (1er juillet 2020).